























### INTRODUCTION



Depuis son adhésion en 2011, KALHYGE réaffirme annuellement son soutien au Pacte Mondial des Nations Unies concernant :

- Les droits de l'Homme
- Les normes du travail
- L'environnement
- La lutte contre la corruption

Le présent document décrit les principales réalisations 2021 de KALHYGE, en application des 10 principes du Pacte Mondial











### **Droits de l'homme**



## Pr. 01 – Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

#### Pr. 02 – Veiller à ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme

KALHYGE, s'attache tout particulièrement à veiller au respect des Droits de l'Homme, tant dans le cadre de sa politique Ressources Humaines que dans ses relations avec les parties intéressées (clients, fournisseurs,...), à travers notamment les actions suivantes :

- Des contrats de travail respectueux de la règlementation
- Des contrats conclus avec ses fournisseurs intégrant une charte RSE
- La vigilance de l'intégrité physique et morale des femmes et des hommes de KALHYGE avec notamment des actions de prévention (DUER, consignes d'hygiène et sécurité lors de l'intégration etc.), formation (gestes et postures, sécurité incendie, prévention des risques routiers,...), aménagement des postes de travail exposés aux postures pénibles
- La protection des collaborateurs : élaboration d'un catalogue d'EPI, flash sécurité, alerte accident

#### Chiffres clés 2021





11% - C'est la part des investissements industriels consacrés à la Santé, la Sécurité au travail et à l'environnement

1% - C'est la part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle en 2021 avec 2.764 salariés formés pour un total de 21.779 heures de formation

40% - C'est la part des heures de formation consacrées à la prévention, santé et sécurité au travail









## Pr. 03 – Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective



# Organisation du dialogue social avec notamment des procédures d'information et de consultation du personnel

Instances	Information / Consultation / Négociation	Conformité 2021
Comité de Sous-Groupe	Information sur l'activité, la situation financière et les prévisions d'emploi	Représentants Désignés ✓ Mis en œuvre ✓
Comité Central Economique et Social (CCSE)	Information et consultation pour toutes les questions relatives à la marche générale de l'entreprise	Représentants Désignés ✓ Mis en œuvre ✓
Comités Sociaux et Economiques d'Etablissement (CSE)	Information et consultation pour toutes les questions relatives à l'organisation du travail et à la marche générale de l'établissement ainsi qu'aux questions relatives à la sante, sécurité et conditions de travail	Mis en œuvre sur chaque établissement ✓
Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)	Information et consultation pour toutes les questions relatives à la Santé, Sécurité et Conditions de travail au niveau de l'entreprise	Mis en œuvre ✓
Délégués Syndicaux Centraux (DSC)	Négociation des accords d'entreprise du Groupe	Mis en œuvre ✓







#### Accords collectifs signés avec les partenaires sociaux

- Accord de négociation salariale annuelle sur les salaires (NAO)
- Accord pour la prévention de la pénibilité au travail signé en 2016 pour la période [2016 -2018] :
  - plan d'actions pénibilité acté en 2019 pour prolonger les actions initiées dans le précédent accord sur la période 2019-2021;
  - ouverture des renégociations le 09/06/22
- Accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes signé en mai 2018 pour la période [2019-2022] Ouverture des renégociations le 18/10/2022
- Accord sur l'organisation du temps de travail, signé en mai 2019
- Accord REBOND, signé le 20/07/2020
- Accord APLD, signé le 30/07/2021
- Accords signés en 2022 :
  - accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels, signé le 01/06/2022
  - accord d'intéressement pour la période [2022-2024]
  - accord de mise en place d'un CCSE, signé le 20/07/2022
  - accord d'entreprise de prorogation des mandats des membres des comités sociaux et économiques d'établissement, signé le 30/05/2022
  - accord d'entreprise relatif à la détermination des établissements distincts, signé le 31/03/2022



**III** KALHYGE

Pr. 04 – Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire



Pr. 05 – Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

#### Charte Responsabilité Sociétale des Entreprises - Fournisseur

- KALHYGE veille à respecter la réglementation permettant de lutter contre le travail forcé ou obligatoire, le travail des enfants. A ce titre, KALHYGE sélectionne des fournisseurs responsables selon une grille d'évaluation comprenant un critère RSE
- En 2021, KALHYGE prolonge sa démarche RSE et invite ses fournisseurs à s'engager et agir à ses côtés. En signant les contrats d'achats textiles, le fournisseur s'engage à respecter les Conventions Fondamentales de l'OIT et à respecter les engagements RSE pris par KALHYGE via la signature d'une Charte RSE

#### **Chiffres clés 2021**









45% - C'est la part de fournisseurs stratégiques qui ont signé depuis 2018 la Charte RSE

53% - C'est la part de fournisseurs textiles ayant au moins 1 label éco-responsable

68% - C'est la part de fournisseurs Hygiène ayant au moins 1 label éco-responsable

Plus de 90% des achats de textiles de KALHYGE sont réalisés auprès de fournisseurs détenant au moins 1 label écologique et/ou éthique















- KALHYGE traduit son engagement en termes de lutte contre les discriminations au travers de ses accords:
  - Accord groupe relatif à **l'égalité professionnelle** entre les hommes et les femmes
  - Accord génération
  - Accord pour l'emploi des personnes en situation de handicap
- KALHYGE garantit l'égalité de traitement et des chances au cours du recrutement, et tout au long du parcours professionnel de ses collaborateurs. KALHYGE condamne toute forme de discrimination
- Seuls les critères de compétences, de qualifications et d'expérience dans le métier sont pris en compte

#### Chiffres clés 2021







2860 collaborateurs - C'est le nombre de collaborateurs chez KALHYGE en 2021

10 ans - C'est l'ancienneté moyenne chez KALHYGE, signe d'une grande fidélité

53 % - C'est le nombre de salariés féminins

50% - C'est la part de séniors en 2021 (+45 ans)

17% - C'est le pourcentage de salariés de nationalité étrangère

6% - C'est le pourcentage de salariés handicapés

50 - C'est le nombre de nationalités représentées chez KALHYGE







**III** KALHYGE

Pr. 07 – Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement





#### Démarche environnementale de KALHYGE

Pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, Kalhyge veille notamment à :

- Respecter la réglementation environnementale relative aux ICPE, notamment les valeurs limites de rejets dans l'eau, dans l'atmosphère et les émissions sonores
- Réduire sa consommation de matières premières, consommables, eau et énergie
- Maîtriser ses rejets (eaux usées industrielles, émissions atmosphériques)
- Tracer et recycler ses textiles
- Maîtriser les émissions dans l'atmosphère
- Former ses collaborateurs à l'environnement et à l'éco-conduite





#### Engagement dans la protection de la biodiversité

#### KALHYGE s'attache à notamment à :

- Vérifier la compatibilité de ses blanchisseries industrielles avec les schémas régionaux ou locaux (SDAGE, SAGE, PPA, etc.) dans les dossiers d'autorisation d'exploiter
- Prétraiter ses effluents sur site avant rejet dans le réseau eaux usées communal, ensuite traités via des STEP (stations d'épuration urbaines collectives) pour limiter l'impact sur les écosystèmes

#### Maîtrise des eaux de rejets

- Les eaux usées industrielles (EUI) sont prétraitées sur site avant leur rejet dans les réseaux d'eaux usées communaux puis traitées par les STEP
- Les EUI font l'objet d'une auto surveillance par les sites pour vérifier le bon fonctionnement des installations et du prétraitement
- Un suivi en continu de certains paramètres est réalisé sur les effluents par chaque site
- Des analyses sont également réalisées par un prestataire externe agréé

Chiffre clé 2021

100% - C'est le nombre d'unités de traitement du linge équipées de systèmes de prétraitement des eaux usées











#### Engagement dans l'utilisation de textiles durables

- Sélection de fournisseurs textiles responsables ayant au moins un écolabel et commercialisant des produits textiles écologiques, durables et recyclables
- Linge neuf approvisionné et stocké sur une plateforme unique pour limiter le stock dormant
- Valorisation du linge en fin de vie pour donner une seconde vie aux fibres

#### **Chiffres clés 2021**









Plus de 90% des achats de textiles de KALHYGE sont réalisés auprès de fournisseurs détenant au moins 1 label écologique et/ou éthique (OEKOTEX, Fibre citoyenne, Max Havelaar, etc.)

53% - C'est la part de fournisseurs textiles ayant au moins 1 label éco-responsable

68% - C'est la part de fournisseurs Hygiène ayant au moins 1 label éco-responsable

#### Mesures de prévention, recyclage et d'élimination des déchets

- Rétention des fibres, des corps étrangers et autres matières en suspension par filtration des eaux usées
- Valorisation du linge usagé par des partenaires chiffonniers
- Valorisation des appareils hygiène en fin de vie par remise à neuf ou utilisation en pièces détachées
- Reprise des contenants de produits lessiviels en partenariat avec les fournisseurs lessiviers
- Recyclage des cintres métalliques, papiers etc. via des filières adaptées
- Incinération avec valorisation énergétique des déchets issus des stations de prétraitement par une société spécialisée

Chiffre clé 2021

260 tonnes- C'est le linge réformé en 2021











Pr. 09 – Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



#### Réduction des consommations d'eau

- Remplacement des équipements de lavage obsolètes par des équipements plus performants et moins consommateurs en eau
- Optimisation des programmes de lavages en fonction de la typologie du linge ainsi que des recyclages d'eau d'un cycle à l'autre
- Optimisation des charges des équipements de lavage
- Mise en place de systèmes de recyclage des eaux usées entre les équipements de lavage
- Généralisation des produits lessiviels nouvelle génération permettant de réduire la durée des cycles de lavage, et la consommation en eau
- Utilisation d'agents de blanchiment pour réduire la quantité d'eau de rinçage
- Suivi des consommations d'eau avec plan d'actions associé











Pr. 09 – Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



#### Réduction des consommations d'énergie (électricité, gaz)

- Investissement dans des nouveaux équipements plus performants et moins consommateurs en énergie, et dans des outils de suivis tels que des compteurs à gaz pour suivre les consommations
- Investissements tels que la mise en place d'échangeurs thermiques, le remplacement des éclairages par des LED, etc.
- Optimisation des équipements de process en place pour réduire leurs consommations (réglages, améliorations, etc.)
- Réalisation d'audits énergétiques par un société externe agréée tous les 4 ans
- Suivi des consommations d'énergie avec plan d'actions

**Chiffres clés 2021** 

7,2 % - C'est la diminution de consommation de gaz depuis 2019

4,2 % - C'est la diminution de consommation d'électricité depuis 2019













## Réduction des consommations de carburant et maîtrise des émissions dans l'atmosphère

- Renouvellement du parc par des véhicules de livraison utilitaires et des poids lourds conformes à la Norme EURO 6 et EURO 5 afin de limiter les rejets polluants
- Renouvellement régulier du parc de véhicules en location longue durée pour disposer de vignettes crit'air
- Véhicules avec des motorisations à énergie alternatives
- Optimisation des circuits de livraison et des distances parcourues pour limiter la consommation de gasoil
- Optimisation du taux de remplissage des camions
- Installation de panneaux de carrosserie et de structures allégées pour limiter le poids des véhicules et en conséquence la consommation de gasoil
- Bridage des camions pour réduire les émissions de CO2
- Installation de déflecteurs sur les poids lourds également pour limiter la consommation de gasoil
- Formations à l'éco-conduite pour les agents de distribution
- Suivi des consommations de carburant avec plan d'actions

Chiffres clés 2021

100 % - C'est la part du parc véhicules répondant à la norme EURO 5 90 % - C'est la part du parc véhicules répondant à la norme EURO 6









### Lutte contre la corruption

**III** KALHYGE

Pr. 10 – Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



#### Démarche conformité de KALHYGE

La lutte contre la corruption est un principe essentiel pour KALHYGE, dans toutes ses relations commerciales

- Ses collaborateurs ne proposent jamais d'argent pour obtenir un marché
- Par ailleurs, ses collaborateurs ne reçoivent pas de rétribution illicite ou immorale sous forme de cadeaux, d'invitation dispendieuse ou numéraire facilitant l'achat de produits ou services
- Le niveau d'excellence de l'offre fournisseur est le seul levier d'achat

De manière générale, KALHYGE a mis en place :

- Une cartographie des risques
- Un code de conduite avec une formation à ses collaborateurs
- Une charte de prévention des conflits d'intérêts
- Un dispositif d'alerte interne
- Un référent conformité





















